



**CONSEIL COMMUNAL
DU CHENIT**

CANTON DE VAUD

**LEGISLATURE 2011-2016
P.V.NO 22-23.11.2015**

1

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU 23 NOVEMBRE 2015**

Hôtel de Ville du Sentier
Salle du Conseil communal

Présidence :	Mme Carole DUBOIS	Présidente
Vice-Présidence :	M. Michel VULLIOUD	1 ^{ère} Vice-Président
Scrutateurs :	Mme Jacqueline CRISTIANO	Scrutatrice
	M. Fabrice AUBERT	Scrutateur

Séance retransmise sur VAL TV

L'heure de convocation étant écoulée, Mme Carole Dubois, Présidente, salue cordialement l'assemblée, les membres de la Municipalité et le public.

Elle passe aux opérations préliminaires figurant au début de l'ordre du jour :

- a) Appel nominal
- b) Procès-verbal de la séance du 29 juin 2015
- c) Communications de la Présidente
- d) Communications de la Municipalité

a) **L'appel nominal** fait ressortir la présence de 59 Conseillers (ères) + 2 assermentations, total 61

Sont excusés :	Mmes et MM.	Aubert Christophe Balestra Thierry Cabras Arlette Maillard Hervé
Absents :	MM.	Bodenmann Jacques-Victor Glauser Ricci Marlène Monthe Francis Rochat Fabien

La Municipalité est présente in Corpore.

Le quorum étant atteint, Mme la Présidente ouvre la séance en remerciant l'assemblée de sa présence. La séance de ce soir est la première sous sa présidence, elle remercie les membres du Conseil pour la confiance témoignée. Pour le côté pratique, elle nous informe que nous bénéficierons de l'appui de l'écran interactif testé lors du dernier Conseil.

b. Procès-verbal de la séance du 29 juin 2015

Le procès-verbal de la séance du 29 juin 2015 est accepté à l'unanimité, sans avis contraire ni abstention, avec remerciements à Mme Paulette Reymond pour sa rédaction.

c. Communications de la Présidente

Mme la Présidente donne lecture des courriers reçus :

- courrier de M. Jean-Philippe Diémand du 12.8.15 concernant sa démission immédiate du Conseil.
- dépôt d'une pétition auprès du Greffe municipal le 13.11.15 demandant aux trois Communes de renoncer au projet éolien. Le traitement de cette pétition est de la compétence du Conseil communal. Le Bureau informera les deux autres Communes et nommera une Commission

pour en étudier la prise en considération ou pas.

Séances du Conseil début 2016

Mme Carole Dubois informe le Conseil des dates fixées comme suit, d'entente avec la Municipalité :

Lundi 11 avril 2016, lundi 27 juin 2016

Assermentation des nouvelles autorités communales le samedi 11 juin 2016 à 9 h 00 au Temple du Sentier.

Elle donne la parole à Mme le Syndic pour le point :

d. Communications de la Municipalité

Mme le Syndic informe le Conseil qu'elle n'a exceptionnellement pas de communication ce soir.

Mme la Présidente soumet au Conseil l'ordre du jour de ce soir :

1. Assermentations

- 2. Préavis no 11/2015 : Plan Partiel d'Affectation (PPA) « Eoljoux » aux Grands Plats,**
transfert partiel de la route existante au domaine public au lieu-dit
« Côte de la Bursine » et autorisation d'octroi de droits distincts et
permanents de superficie en faveur de la future société Eoljoux SA

3. Divers et propositions individuelles

qui est accepté à l'unanimité, sans avis contraire ni abstention.

1. Assermentations

Mme la Présidente procède à l'assermentation de Mme Naomi Lecoultre (SOC & FG) qui remplace Mme Appolonie Gilliéron et de M. Christophe Piguët (F3) qui remplace Mme Claire-Lise Piguët et leur souhaite la bienvenue au sein du Conseil.

2. Préavis no 11/2015 : Plan Partiel d'Affectation (PPA) « Eoljoux » aux Grands Plats

transfert partiel de la route existante au domaine public au lieu-dit
« Côte de la Bursine » et autorisation d'octroi de droits distincts et
permanents de superficie en faveur de la future société Eoljoux SA

M. Michel Beetschen s'enquiert du moment propice d'une intervention pour demander au Conseil d'accepter ou refuser l'entrée en matière concernant ce préavis ; Mme la Présidente précise que le Conseil doit d'abord entendre la lecture des rapports d'étude de cet objet.

Elle demande à **M. Jacques-André RoCHAT, Rapporteur, de venir lire le rapport de la Commission, aidé par Mme Danielle Maillefer**, vu la longueur du rapport (17 pages).

Elle prie ensuite **M. Philippe Dufour** membre de la Commission de lire son rapport de minorité.

Elle ouvre une discussion :

M. Michel Beetschen s'exprime contre l'entrée en matière de ce préavis, rappelant la signification de l'appellation IFP et soulignant le fait que l'Office fédéral de l'Environnement ne s'est pas prononcé à ce jour, que sait-on des mesures compensatoires exigées ? Il propose d'attendre de connaître la décision OFE qui devrait arriver prochainement.

M. Laurent Reymondin Municipal admet la complexité de la coordination des procédures. Au début, nous pensions inclure les éoliennes à l'intérieur de l'IFP. Les Services de la Confédération nous ont demandé de suivre une procédure de découpage afin d'extraire de l'IFP la zone concernée. Ils n'interviendraient pas tant que nous ne nous serions pas prononcés. Si nous renoncions ce soir le Conseil fédéral n'aura pas à discuter quoi que ce soit. Nous devons décider maintenant si nous sommes d'accord avec le PPA proposé, ensuite ce PPA devra être validé par un Département de l'Etat. Il faut d'abord que le Conseil communal accepte le projet et ensuite le Canton et la Confédération se prononceront.

Mme la Présidente rectifie la proposition de **M. Michel Beetschen, soit : proposer la non-entrée en matière sur ce préavis.**

M. Romain Gauthier propose un vote à bulletin secret.

M. Michel Beetschen se réfère aux recommandations fédérales pour les nouvelles énergies, il n'y a pas encore de loi mais des recommandations pour la planification d'implantations d'éoliennes, il donne lecture d'une partie du texte concerné.

M. Pierre-Olivier Capt voit comme une chance pour nous d'avoir notre mot à dire pour de tels projets et recommande que le Conseil communal se prononce favorablement.

M. Laurent Reymondin Municipal revient sur la citation de **M. Michel Beetschen**. La Municipalité travaille sur ce projet depuis 2005 environ. Les règlements et directives ont été modifiés à plusieurs reprises. Toutefois, la production d'énergie propre est une recommandation du Conseil fédéral et il n'est pas impossible d'inclure un projet à l'intérieur de l'IFP. Depuis 2010, une planification cantonale a été faite, le Grand Conseil vaudois a validé la planification cantonale en incluant le projet Eoljoux. Le Conseil fédéral se prononcera ensuite.

M. Jacques-André Rochat prend la parole en tant que Conseiller : selon l'évolution de la technique, qu'en sera-t-il dans 5 ans ? Aujourd'hui, nous utilisons la pire énergie possible, l'énergie nucléaire et l'énergie fossile allemande. Il souhaite éviter le risque de coupures dues à des problèmes avec d'autres pays. Nous devons explorer toutes possibilités de production d'énergie renouvelable. Il exhorte les membres du Conseil à se pencher sur ce projet.

M. Eric Rochat : nous avons beaucoup parlé d'énergie, de gros sous, il voudrait aborder ce problème d'un autre angle. En rapport au projet de Sainte Croix, il était enthousiaste mais est maintenant dans le doute. Il revient sur les déprédations de l'homme et ses conséquences qu'il estime avoir été négligées dans ce projet. Est-il éthique de s'approprier ce territoire ? Ce bien commun ? Laisser cela en héritage à nos enfants ?

M. Philippe Dufour rappelle les recommandations de la Confédération, il a une carte avec des zones à exclure qu'il tient à disposition du Conseil.

M. Laurent Reymondin Municipal entend parler de l'éthique mais selon la loi, c'est la responsabilité des Communes d'assurer l'approvisionnement en énergie, c'est un devoir inscrit dans la Constitution cantonale et fédérale. Est-ce éthique de décider que nous nous approvisionnons par des centrales nucléaires ou des centrales à charbon ? Il s'est impliqué dans ce projet sans penser à son ego en estimant, par contre, que nous aurions mauvaise conscience si nous n'avions pas de projet tel que celui de ce soir. Pour lutter contre le réchauffement climatique nous devons développer les énergies renouvelables.

M. Benjamin Masoudi cite les accès à notre Vallée par les cols du Mollendruz et du Marchairuz aménagés il y a fort longtemps, aujourd'hui il faudrait certainement 20 ans pour de telles réalisations. Pour la Vallée il faut diversifier l'économie et ce projet lui paraît bien dans sa pesée des intérêts qui n'ont pas été négligés.

M. Romain Gauthier pense que si on voulait parler éthique il fallait songer à un autre emplacement, au-dessus de l'Orient par exemple.

M. Cyril Maillefer : la réalisation de ce projet nécessitera un investissement important. Il est favorable aux énergies renouvelables mais regrette de ne pas avoir un montant plus précis pour les engagements financiers ce qui le fait douter.

M. Laurent Reymondin Municipal répond :

A M. Romain Gauthier : plusieurs sites potentiels pour ce projet existaient mais ont disparu l'un après l'autre en raison des contraintes imposées par la Confédération pour n'aboutir qu'à un site : Les Grands Plats. Concernant les nuisances, elles ne lui paraissent pas plus importantes pour Bois d'Amont que sur la Vallée.

A M. Cyril Maillefer : concernant le plan de financement il y a un projet de frais envisagés, le problème est l'évolution de la technologie ainsi que la question de l'offre et la demande, plus d'éoliennes sont produites, plus le prix a tendance à baisser. Au départ, ce projet présentait une enveloppe de 60 millions avec 10 éoliennes, évaluation maintenue pour 7 éoliennes, peut-être que finalement ce sera 70 ou 50 millions... Quant aux recettes, elles sont

liées à la RPC qui fixe les tarifs de reprise dans un but incitatif de la Confédération. Le business plan fera l'objet d'un prochain préavis. Le montant total ne sera pas à la charge de la Commune mais sera constitué d'emprunts bancaires ainsi que d'investissements privés. 1,5 million est déjà réservé. Le risque n'est pas gigantesque, la Commune possède un certain nombre d'actions de Romande Energie que l'on peut imaginer vendre en cas de nécessité pour trouver les 4 millions prévus.

M. Michel Beetschen revient sur la question de l'entrée en matière, suite à la remarque de M. Laurent Reymondin Municipal, il ne sait pas trop qui croire.

Mme la Présidente confirme la proposition de M. Romain Gauthier et décide que les votes auront lieu au bulletin secret.

M. Philippe Dufour demande encore à M. Laurent Reymondin Municipal comment peut-on être sûr qu'il n'y a pas d'effets des infrasons ?

M. Laurent Reymondin Municipal répond qu'il est en possession de rapports d'études mandatées par les gouvernements et cite les réponses du Conseil fédéral à ce sujet, ainsi que plusieurs rapports d'organismes mandatés également par les Etats français, allemand ainsi que du Canada, aucun ne fait mention d'effets avérés.

M. Philippe Dufour rappelle le problème de l'amiante qui n'avait pas été reconnu à l'époque.

M. Laurent Reymondin Municipal confirme ses réponses en citant des rapports de médecins, pharmaciens et dentistes figurant sur le site internet concernant les éoliennes.

Mme la Présidente clôt la discussion et demande que soient distribués les bulletins pour le vote à bulletin secret sur l'entrée en matière de ce préavis ce soir, la proposition de M. Romain Gauthier étant soutenue par plus d'un cinquième des membres présents.

Vote à bulletin secret

Bulletins délivrés : 61

Bulletins rentrés : 61

Nuls : 0

Blancs : 0

Par 50 oui contre 11 non, les membres du Conseil communal acceptent l'entrée en matière de ce préavis.

Mme la Présidente remercie le Conseil pour son vote et ouvre la discussion sur le préavis :

M. Michel Beetschen a constaté plusieurs réponses fausses ou imprécises concernant le projet présenté. La stratégie 2050 passera par un mixte d'énergies, d'autres sources sont possibles. Il s'est approché de réalisations faites dans le Vorarlberg et souhaite un mixte énergétique.

M. Laurent Reymondin Municipal répond que contrairement aux affirmations de M. Michel Beetschen nous ne sommes pas dans une monoculture éolienne et avons affirmé à plusieurs reprises qu'il nous fallait bien un mixte énergétique. Le but n'a jamais été de produire toute l'énergie nécessaire à notre Vallée grâce aux éoliennes mais c'était le premier site exploitable possible. Il rappelle aussi que la possibilité de produire du biogaz avait été également étudiée, or ce projet coûterait actuellement encore beaucoup d'argent. Il y a aussi les énergies photovoltaïques pour lesquelles la SEVJ a été la première Société à proposer un pont RPC pour réaliser ces installations sans devoir attendre. A ce jour, 93 centrales photovoltaïques existent à la Vallée et produisent 1'600'000 kwh/année.

Enfin, l'énergie mini-hydraulique avait été également étudiée sur la Lionne à l'Abbaye et le Brassus. Malheureusement, il n'est pas possible de turbiner l'eau de la Lionne à l'Abbaye en raison d'un droit d'utilisation et l'eau du Brassus à cause d'un insecte qui s'y trouve et figure sur la liste des interdits.

M. Stives Morand Municipal estime que des propos assez durs ont été exprimés à l'égard de la Municipalité. Cela fait 40 ans qu'il est demandé une diversification pour la Vallée et nous avons préparé un projet en accord avec la nature et toutes les protections instaurées. Il n'est

pas opposé à ce que M. Michel Beetschen nous fasse connaître le projet qu'il défend en parlant du Vorarlberg. Il rappelle ce qui a été fait par la volonté communale en nouvelles technologies : nous avons eu le téléseuil et maintenant la fibre optique.

Il confirme sa volonté de donner la préférence à une énergie produite sur place et encourage tout un chacun à soutenir les projets municipaux.

M. Michel Beetschen regrette que ses propos aient été mal interprétés, il voulait justifier ses arguments.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente soumet ce préavis au vote du Conseil, à bulletin secret également :

Vote à bulletin secret sur l'acceptation du préavis 11/2015

Bulletins délivrés : 61 Bulletins rentrés : 61

Résultats :

Conclusion no 1 : nuls : 2 blancs : 1 valables : 58

Conclusion no 1 acceptée par 42 oui contre 16 non

Conclusion no 2 : nuls : 1 blancs : 1 valables : 59

Conclusion no 2 acceptée par 45 oui contre 14 non

Conclusion no 3 : nuls : 0 blancs : 1 valables : 60

Conclusion no 3 acceptée par 42 oui contre 18 non

Conclusion no 4 : nuls : 0 blancs : 1 valables : 60

Conclusion no 4 acceptée par 42 oui contre 18 non

Conclusion no 5 : nuls : 0 blancs : 1 valables : 60

Conclusion no 5 acceptée par 43 oui contre 17 non

Conclusion no 6 : nuls : 0 blancs : 1 valables : 60

Conclusion no 6 acceptée par 43 oui contre 17 non

Conclusion no 7 : nuls : 0 blancs : 1 valables 60

Conclusion no 7 acceptée par 41 oui contre 19 non

Mme la Présidente remercie les membres du Conseil d'avoir accepté le préavis présenté avec les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT

Vu le préavis no 11/2015,

Ouï le rapport de la Commission d'étude,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour :

Décide :

1.d'amender le règlement du plan partiel d'affectation « Eoljoux » en supprimant « et les coupes y relatives (éch. 1 :250) « à l'article 4.

2.d'amender le règlement du plan partiel d'affectation « Eoljoux » en ajoutant un article supplémentaire 23bis rédigé comme suit :

« Mesure d'accompagnement spéciale

La Commune du Chenit s'engage à mettre en place un « Concept énergétique communal » au sens de l'article 15 de la loi vaudoise sur l'énergie, dans un délai de 3 ans après l'obtention du permis de construire des éoliennes ».

3.de lever les oppositions formulées à l'encontre du plan partiel d'affectation (PPA)

« Eoljoux » soumis à l'enquête publique du 26 novembre au 26 décembre 2014 inclus et d'adopter les projets de réponses aux oppositions figurant dans le projet de décision finale relative à l'étude d'impact dudit PPA faisant l'objet de l'annexe 5 au présent préavis municipal.

4.d'adopter le projet de décision finale relative à l'étude d'impact sur l'environnement selon l'art.17 de l'OEIE établi en rapport avec le plan partiel d'affectation (PPA)

« Eoljoux » soumis à l'enquête publique du 26 novembre au 26 décembre 2014 inclus.

5.de lever les oppositions formulées à l'encontre du projet de transfert partiel de la route

existante au domaine public au lieu-dit « Côte de la Bursine » soumis à l'enquête publique du 26 novembre au 26 décembre 2014 inclus et d'adopter les projets de réponses aux oppositions figurant dans le projet de décision finale relative à l'étude d'impact du plan partiel d'affectation (PPA) « Eoljoux » faisant l'objet de l'annexe 5 au présent préavis municipal.

6.d'adopter le projet de transfert partiel de la route existante au domaine public au lieu-dit « Côte de la Bursine » établi en rapport avec le plan partiel d'affectation (PPA) « Eoljoux » et tel que soumis à l'enquête publique.

7.d'autoriser la Municipalité à créer et signer les droits distincts et permanents de superficie d'une surface de 7 fois maximum 3400 m² pour un total de maximum 23800 m² pour une durée de 50 ans sur la parcelle communale numéro 2877 de la Commune du Chenit en faveur de la future société d'exploitation Eoljoux SA à créer.

Mme la Présidente remercie le Rapporteur et les membres de la Commission pour leur intense travail.

Discussion générale :

M. Nicolas Guignard estimant le soutien populaire indispensable, au nom de la Commission, propose de soumettre l'acceptation de ce préavis au vote de la population en demandant un referendum spontané.

Mme la Présidente demande le soutien de cette proposition par 1/5 des membres du Conseil selon l'art. 82 du règlement ; plus d'un cinquième des Conseillères et Conseillers soutiennent la proposition de M. Nicolas Guignard.

Elle ouvre la discussion sur ce point :

M. Sébastien Cala : pense que ce débat a été développé devant la population et estime que le soutien de la population est obligatoire, c'est à la communauté d'en décider, il soutient cette proposition.

M. Pierre-Olivier Capt est opposé à cette demande. Le système politique permet à tout citoyen de s'opposer ; naturellement, ce préavis peut y être soumis, ce n'est pas à nous d'en décider. Après avoir reçu toutes les informations détaillées il souhaite assumer son vote précédent et s'oppose au referendum. Pourquoi un referendum ? il y a eu et il y aura encore d'autres projets qui peuvent ne pas réjouir tous les habitants de la Commune.

M. Nicolas Guignard affirme que selon l'art. 82 on a aussi le droit de le faire pour apaiser les esprits.

M. Jacques-André Rochat, en tant que Conseiller, est satisfait du résultat obtenu. La Suisse est déjà étouffée par une démocratie débordante - 10 ans de travail pour ce projet - si le préavis avait été accepté à une voix près il serait d'accord avec un referendum mais il est bien passé. A quoi cela sert-il d'étudier des préavis s'il faut quand même aller devant le peuple ? Il est contre le referendum spontané et invite les Conseillères et Conseillers à faire de même.

M. Jean-Luc Lecoultre est en faveur de la demande à la population de se prononcer, ce qui ne peut qu'apporter un soutien complémentaire, ne mettant pas en cause le Conseil communal.

M. Didier Vaucher propose un vote à bulletin secret, demande confirmée par Mme la Présidente.

M. Benjamin Masoudi est d'avis contraire malgré le règlement qui l'autorise et bien que ce soit la Commission qui ait demandé de voter positivement. Cette demande est superflue, il recommande de voter non.

M. Cyril Maillefer s'étonne d'entendre que l'avis de la population n'intéresse pas le groupe UDI.

M. Jacques-André Rochat est surpris de la réaction de M. Cyril Maillefer, estimant que l'UDI est consciente de ses décisions.

Il cite un article publié récemment dans la FAVJ par M. Cyril Maillefer en posant la question du jeu de mots adressé à la Municipalité, se dit aussi surpris de son contenu émanant d'un Conseiller qui avait tout loisir de transmettre ses questions.

M. Cyril Maillefer justifie avoir posé des questions dans son article. Concernant la Municipalité il a écrit « je doute » que ce soit la position de la Municipalité. Il a d'ailleurs reçu beaucoup de réactions du même avis que le sien.

M. Jean-Luc Lecoultre tient à préciser que dans la Commission, le vote était à 6 contre un, ce n'était donc pas une position partisane.

Mme la Présidente clôt la discussion et soumet la proposition de referendum au vote du Conseil à bulletin secret

Vote à bulletin secret – résultat

Bulletins délivrés : 61

Bulletins rentrés : 61

Nuls : 0 Blancs : 0

La proposition de referendum spontané est acceptée par 33 oui contre 28 non.

Mme la Présidente donne quelques explications sur la procédure à suivre.

La décision du Conseil communal sera transmise au Conseil d'Etat pour analyse, cela prendra quelques mois. Le Département concerné prendra une décision préalable pour le PPA. En même temps, nous lèverons les oppositions et à ce moment courra le délai de recours.

Mme le Préfet fixera la date du referendum.

3. Divers et propositions individuelles

La parole n'est pas demandée, Mme la Présidente clôt la séance à 23 h 30 en remerciant toutes les personnes présentes pour leur engagement dans la Commune et en rappelant la prochaine séance du Conseil fixée au lundi 7 décembre 2015 à 19 h 30.

Au nom du groupe UDI, M. Stéphane Reymond fleurit notre nouvelle Présidente et la félicite pour la maîtrise apportée dans la conduite de sa première séance.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Présidente

La Secrétaire :

Carole Dubois

Paulette Reymond



